

## **POLITIQUE INTERNATIONALE**

**Adoptée au conseil  
d'administration le 13 juin 2018**

### **1. Préambule**

Le Cégep de Trois-Rivières, «un espace sans frontière». Ce slogan, que l'établissement affiche depuis maintenant plusieurs années, démontre la place qu'il accorde à l'internationalisation de l'éducation. En fait, depuis sa création en 1968, la dimension internationale est au cœur de ses pratiques et elle est portée par l'ensemble de la communauté collégiale.

La Politique internationale du Cégep de Trois-Rivières formalise cet engagement à travers ses politiques institutionnelles. En effet, le plan stratégique 2016-2020, tout comme les précédents, intègre cette dimension dans sa mission et dans ses grandes orientations. Le projet éducatif « Développer l'autonomie » adopté par le collège permet également de contribuer à l'internationalisation de l'éducation.

Par cette politique, le Cégep reconnaît que l'intégration des dimensions internationale et interculturelle, au cœur du plus grand nombre de programmes, permet à la communauté collégiale d'acquérir des connaissances et des compétences liées à la diversité culturelle et à l'ouverture sur le monde, tout en favorisant le respect, l'accueil, l'entraide, la solidarité et la coopération.

En valorisant la mobilité étudiante, la mobilité enseignante et celle de son personnel, en recrutant et en accueillant des étudiantes et étudiants internationaux, en internationalisant des activités de formation propres à certains programmes d'études et en poursuivant la recherche et l'exportation de son expertise, le Cégep de Trois-Rivières reconnaît l'importance de la composante internationale pour former ces étudiantes et étudiants à devenir des citoyens du monde.

### **2. Buts de la politique**

La Politique internationale du Cégep de Trois-Rivières vise à encadrer les actions privilégiées en regard de la dimension internationale. Elle a pour but d'énoncer les intentions du collège, de préciser les sphères d'intervention et de déterminer les rôles et responsabilités des membres de la communauté collégiale qui interviennent dans toutes les activités à caractère international.

### 3. Les principes directeurs de la politique

**3.1** Le Cégep de Trois-Rivières se définit comme un collège ouvert sur le monde.

**3.2** Le développement d'activités internationales est une des missions complémentaires du cégep comme le définit la Loi des collèges.<sup>1</sup>

**3.2.1** La mission du collège reconnaît qu'une formation comportant une dimension internationale et interculturelle permet à la communauté collégiale d'acquérir des connaissances et des compétences liées à la diversité culturelle et à l'ouverture sur le monde.

**3.3** Les valeurs adoptées par le collège : respect, engagement, responsabilité et concertation, sous-tendent que la vie collégiale et la formation offerte au Cégep de Trois-Rivières reposent sur la connaissance de soi et des autres, l'autonomie, l'ouverture sur le monde, le dialogue, la tolérance et le respect de la diversité culturelle.

**3.4** La [politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle](#)<sup>2</sup> (P-108) adoptée en juin 2013 démontre l'importance consacrée aux questions interculturelles et internationales au sein du collège.

### 4. Les sphères d'intervention

Le Cégep de Trois-Rivières encourage la communauté collégiale à intégrer la dimension internationale et interculturelle dans les programmes d'études et dans les activités de la vie étudiante.

Le collège s'engage à soutenir les initiatives d'internationalisation et à rendre accessible son savoir-faire réaffirmant ainsi son intention de s'ouvrir sur le monde et de former des citoyens capables d'évoluer de manière responsable dans un marché du travail et un monde sans frontière.

Dans le cadre de sa Politique internationale, le Cégep compte privilégier, notamment par le développement de partenariats institutionnels, les sphères d'intervention suivantes :

- **Le recrutement, l'accueil, la rétention et la réussite d'étudiantes et d'étudiants internationaux;**
- **La mobilité étudiante, la mobilité enseignante et celle de son personnel<sup>3</sup> ;**
- **L'internationalisation des programmes d'études;**
- **La réalisation de projets de coopération et de développement international et l'exportation du savoir-faire;**
- **La réalisation de projets de recherche en collaboration avec des partenaires internationaux.**

---

<sup>1</sup> Chapitre C-29, Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-29>

<sup>2</sup> <http://www.cegepr.qc.ca/wp-content/uploads/2013/02/p-108-c.pdf>

<sup>3</sup> La mobilité étudiante et du personnel doit être approuvée par la Direction des études et des affaires internationales et est soumise aux procédures encadrant la réalisation de ces séjours.

## **5. Les moyens à mettre en œuvre**

La direction des études fait adopter, par la direction du collège, son plan de travail annuel, en fonction des sphères d'intervention identifiées au point 4 de la présente politique.

## **6. Les responsabilités**

### **6.1 Le conseil d'administration**

Le conseil d'administration est responsable d'adopter la Politique internationale.

### **6.2 La commission des études**

La commission des études assume les fonctions prévues pour la Commission des études dans l'article 4 du Règlement sur la Commission des études (R-213).

### **6.3 La Direction générale**

La Direction générale s'assure de l'application de la présente politique. Elle s'appuie sur les différents acteurs du collège et sur les ressources qui leur sont accordées.

### **6.4 La Direction des études et des affaires internationales ainsi que les directions adjointes**

La Direction des études veille à l'application de la présente politique en s'appuyant sur ses structures établies, ses directions adjointes et selon les ressources disponibles. Elle assiste et soutient les programmes qui développent des activités pédagogiques contribuant à l'internationalisation de la formation et des programmes.

#### **6.4.1 La Direction adjointe au cheminement scolaire (DACS)**

La DACS est responsable de l'offre des programmes du collège aux étudiants internationaux. La DACS intervient à toutes les étapes du processus d'accueil des étudiants internationaux: recrutement, admission, planification du cheminement scolaire, intégration et réussite des étudiants internationaux, dans les programmes de formation.

#### **6.4.2 La Direction adjointe au soutien à l'enseignement (DASE)**

La DASE est responsable du soutien et du développement pédagogique. Elle appuie le Service du recrutement, de la mobilité et des partenariats internationaux et les initiatives des programmes pour lesquels des ententes de collaboration intercollèges pourraient être développées.

#### **6.4.3 La Direction adjointe à l'organisation scolaire (DAOS)**

La DAOS est responsable de la gestion des ressources enseignantes. Elle voit aux implications que peuvent avoir la mobilité et les activités internationales sur l'organisation scolaire.

### **6.5 Le Service du recrutement, de la mobilité et des partenariats institutionnels et internationaux**

Relevant de la Direction des études, ce service développe et entretient des partenariats dans le but de faire rayonner le collège. Il facilite l'intégration de la dimension internationale et interculturelle dans les programmes d'études et les programmes internationalisés. Il lance les appels de mobilité étudiante, du corps enseignant et du personnel. Il est responsable du recrutement des étudiants internationaux et il joue un rôle actif dans l'accueil, la rétention et la réussite de ceux-ci.

### **6.6 Le Service de la coopération et du développement international**

Le SCDI réalise des projets de coopération et d'exportation de son savoir-faire et veille à ce que ces activités aient des retombées positives pour le collège, qu'elles concernent la mobilité étudiante, enseignante et celle de son personnel, et pour ses partenaires.

### **6.7 La Direction des affaires étudiantes et communautaires**

La Direction des affaires étudiantes et communautaires soutient les étudiants internationaux dans le processus d'accueil, d'intégration et d'accompagnement tout au long du parcours scolaire des étudiantes et étudiants et plus particulièrement lors de leur arrivée. Elle anime le milieu en intégrant les dimensions internationale et interculturelle dans les activités de la vie étudiante. Enfin, elle est responsable de l'application de la [Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle du collège.](#)

### **6.8 La Direction de la formation continue et des services aux entreprises**

La Direction de la formation continue et des services aux entreprises contribue aux activités internationales du cégep par le biais de son École de français qui offre le service de la francisation aux immigrants et de l'immersion française aux jeunes Canadiens (programme Explore). Elle peut être appelée à contribuer à la réalisation d'autres activités internationales à la demande de la Direction des études et des affaires internationales ou de sa propre initiative.

### **6.9 Les Centres collégiaux de transfert de technologie**

Les Centres collégiaux de transfert de technologie contribuent aux activités internationales du cégep par le biais de projets de recherche en collaboration avec des entreprises et des partenaires internationaux, par l'accueil de stagiaires internationaux et en collaborant au recrutement d'étudiants. Les CCTT peuvent être appelés à contribuer à des projets d'exportation du savoir-faire ou autres initiatives visant le rayonnement du collège à l'international.

### **6.10 Les programmes, les départements et le personnel enseignant**

Le comité de programme et les départements ont la responsabilité de faciliter l'intégration d'activités à caractère international et interculturel dans le programme, lorsqu'elles sont jugées pertinentes dans la formation des étudiantes et étudiants. Plus spécifiquement, les enseignantes et enseignants ont un rôle significatif à jouer dans l'internationalisation de la formation, que ce soit en incluant des activités à caractère international et interculturel dans leurs cours, en se perfectionnant par de la mobilité enseignante, en étant responsables de l'accueil d'étudiants internationaux ou en proposant des séjours et des stages à l'étranger.

### **7. La mise en œuvre**

La Politique internationale sera mise en œuvre grâce à la réalisation d'actions prioritaires inscrites dans le plan de travail annuel du collège. Ces activités prioritaires seront colligées dans le plan de travail de la Direction des études et des affaires internationales.

### **8. Entrée en vigueur et diffusion**

La présente politique internationale entre en vigueur au moment de son adoption par le Conseil d'administration.

La politique approuvée ainsi que les procédures qui y sont annexées sont diffusées auprès de tous les membres du personnel. Le Collège met en place les mécanismes d'information nécessaires pour en assurer la diffusion.

## ANNEXE 1 : terminologie

<b>Communauté collégiale</b>	On entend par communauté collégiale les étudiants, les enseignants, les professionnels, le personnel de soutien et la direction.
<b>Étudiant international</b>	Étudiant étranger, tel que défini par Immigration Réfugiés et Citoyenneté Canada, c'est-à-dire une personne autorisée à entrer et séjourner au Canada en tant qu'étudiant.
<b>Formation internationalisée</b>	Formation offerte au sein de programmes d'études dont les éléments de contenu, les objets d'études, les méthodes pédagogiques ou l'évaluation des apprentissages comportent une dimension internationale ou interculturelle.
<b>Internationalisation de la formation</b>	L'internationalisation de l'éducation est un processus d'intégration des dimensions internationale et interculturelle dans l'enseignement, la recherche et les services éducatifs rendus par l'État, les établissements d'enseignement et les organismes et entreprises de ce secteur <sup>4</sup> .
<b>Mobilité étudiante entrante</b>	Étudiant inscrit dans un établissement scolaire à l'extérieur du Canada, participant à une activité de mobilité se déroulant au cégep ou ailleurs au Québec en collaboration avec le collège. L'étudiant peut intégrer un programme d'études pour une session, pour une session et/ou un stage.
<b>Mobilité étudiante sortante</b>	Stages, séjours d'études, sessions d'études ou activités parascolaires d'étudiants du cégep se déroulant à l'extérieur des murs du collège. (Hors Québec, hors Canada)
<b>Mobilité enseignante entrante</b>	Enseignant en provenance d'un établissement scolaire à l'extérieur du Canada, participant à une activité de mobilité se déroulant au cégep ou ailleurs au Québec en collaboration avec le cégep.
<b>Mobilité enseignante sortante</b>	Participation des enseignants à des activités internationales. (Hors Québec, hors Canada).
<b>Mobilité du personnel entrante</b>	La mobilité du personnel entrante est reliée aux projets de coopération et de l'exportation du savoir-faire, sans toutefois en être exclusive.
<b>Mobilité du personnel sortante</b>	Participation des membres du personnel (les professionnels, le personnel de soutien et la direction) à des activités internationales. (Hors Québec, hors Canada).
<b>Projet de coopération et exportation du savoir-faire</b>	Activités réalisées dans le cadre de partenariats et ententes institutionnelles favorisant notamment les échanges d'expertise, l'implantation de programmes

<sup>4</sup> Jane Knight, Université de Toronto

	d'études, le renforcement de capacités auprès d'autorités gouvernementales, d'établissements d'enseignement ou d'organisations non gouvernementales (ONG).
<b>Partenariat institutionnel</b>	Partenariat entre le collège et une autre institution favorisant la mobilité, le recrutement, le partage d'expertise ou l'internationalisation des programmes de formation.
<b>Programme internationalisé</b>	Programme d'études, reconnu par la direction des études, dont les objets d'études, les méthodes pédagogiques ou l'évaluation des apprentissages comportent une ou des activités de mobilité étudiante à l'extérieur des murs du collège. (Hors Québec, hors Canada).
<b>Recrutement, accueil et rétention</b>	Activités visant à permettre à des étudiants de l'extérieur du Canada d'intégrer un programme d'études pour la durée complète d'un programme d'études menant à l'obtention d'un DEC ou d'une AEC.
<b>Responsable d'un projet de mobilité</b>	Personne qui développe, organise et accompagne les étudiants dans le cadre d'un projet de mobilité.
<b>Responsable international (R.I.)</b>	Personne désignée volontairement par son département d'études qui collabore au développement de bonnes pratiques et le partage d'expertises en matière d'activités internationales.
<b>Service du recrutement, mobilité &amp; partenariats institutionnels et internationaux</b>	Sous la direction des études, la coordination voit au développement de partenariats institutionnels visant le recrutement, la mobilité et internationalisation des programmes.
<b>SCDI</b>	La coordination du Service de coopération et de développement international est responsable des projets de coopération et de développement international et de l'exportation du savoir-faire.